



Fin du gardiennage privé sur la voie publique à Luxembourg-Ville : Le collège échevinal semble retrouver enfin le chemin de la légalité

Nous venons d'apprendre que la Ville de Luxembourg ne renouvellera pas le contrat de surveillance de la voie publique avec *G4S* dans les quartiers Gare, Ville-Haute et Bonnevoie, qui expire ce 15 novembre.

Nous saluons évidemment cette décision par laquelle le collège échevinal de la Ville de Luxembourg semble retrouver enfin le chemin de la légalité.

Toutefois, il est peu probable que ce revirement tardif serait intervenu sans la pression constante exercée au conseil communal et dans le grand public par nos trois groupes LSAP, déi Lénk et déi gréng et notamment aussi le recours actuellement en voie d'instruction des deux conseiller.ère.s déi Lénk devant le tribunal administratif.

L'attaque canine du 4 septembre 2021 a montré que le recours à des sociétés privées pour des missions de police est non seulement illégal et anticonstitutionnel, mais aussi dangereux. Comme nous l'avons déjà souligné dans notre motion commune « Pour une résiliation immédiate de la convention avec la société de gardiennage privée *G4S* et la mise en oeuvre d'une politique anti-drogues intégrale », déposée à la suite de cette attaque, lors de la réunion du conseil communal du 27 septembre dernier, nous espérons que le collège échevinal:

- se conformera dorénavant à la Constitution et à la loi et qu'il n'entamera aucune nouvelle convention de surveillance de la voie publique avec une société de gardiennage privée ;
- se donnera les moyens en matière de prévention, de travail social, d'aide aux toxicomanes et d'aménagement urbanistique pour lutter efficacement contre le problème de la drogue dans notre ville ;

Nous l'invitons à contribuer activement et selon ses moyens et compétences à la mise en oeuvre des mesures à court terme et des pistes envisagées à moyen et long terme, qui ont pour but de traiter la problématique des stupéfiants dans son ensemble et de lutter contre la problématique de la criminalité liée aux stupéfiants, qui ont été présentées le 22 octobre 2021 par le Gouvernement.

Les moyens répressifs doivent rester du ressort exclusif de la Police Grand-Ducale et de la Justice !

Luxembourg, le 2 novembre 2021

Communiqué par les groupes déi Lénk, déi gréng et LSAP siégeant au conseil communal de la Ville de Luxembourg